

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/1487 DU 02/11/2015 PORTANT
DEMISSION D'OFFICE D'UN AGENT DE L'ORDRE JUDICIAIRE.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/006 du 16 juin 2000 portant Statut des Agents d'Ordre Judiciaire, spécialement en son article 79 ;

Attendu que l'article 79 du statut des Agents d'Ordre Judiciaire dispose : « Est démis d'office l'Agent d'Ordre Judiciaire qui a abandonné son poste d'affectation pendant plus de deux mois... » ;

Attendu que **Madame HABERISONI Nadine, matricule 14419755(223.467)** compte plus de deux mois d'abandon de son poste d'affectation car elle a déserté le service depuis le 30/06/2015 ;

Attendu que son salaire a été suspendu, à cet effet, à partir du 30/06/2015 ;

Attendu qu'il faut clôturer la situation administrative de l'intéressée ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressée ;

ORDONNE

Article 1 : Est démise d'office de ses fonctions pour abandon de service **Madame HABERISONI Nadine, matricule 14419755(223.467)**, Greffier au Tribunal de Résidence de BWIZA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

